

 OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE	<b>P007 – Dérogations</b>			
	18.10.2010	Version 02	Page 1 de 2	

# P007

## Dérogations

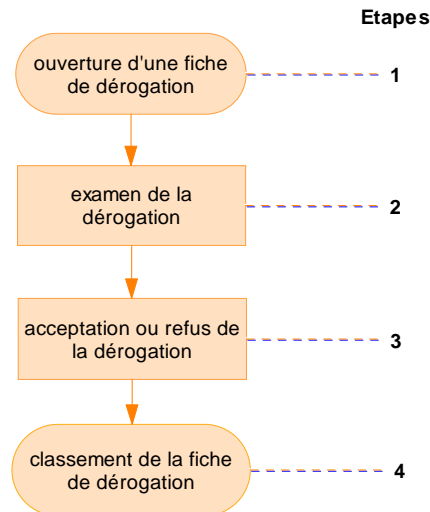
Modifications : p2

South Lane Tower I  
1, avenue du Swing  
L-4367 Belvaux  
Tél.: (+352) 2477 4360  
Fax: (+352) 2479 4360  
[olas@ilnas.etat.lu](mailto:olas@ilnas.etat.lu)  
[www.ilnas.lu](http://www.ilnas.lu)

Vérifié par Jean-Marie Reiff

Approuvé par Dominique Ferrand

**Dérogation** : autorisation écrite du responsable de département OLAS directeur de l'ILNAS, permettant de s'écarter temporairement d'une règle du système qualité de l'OLAS et de ses principes de fonctionnement dans le cadre de l'accréditation des OEC.



Etape 1 : La demande de dérogation est traitée sur base du formulaire *F008 - Fiche de dérogation* et peut être introduite par tout agent de l'OLAS. Le RQ attribue un numéro d'enregistrement lors de l'ouverture d'une fiche de dérogation.

Etape 2 : Le responsable de département OLAS directeur de l'ILNAS analyse la demande de dérogation.

Etape 3 : Après analyse, le responsable de département OLAS directeur de l'ILNAS l'accepte ou la refuse.

Etape 4 : Le RQ vérifie si la dérogation a pris fin à la date prévue.